LES FORMATIONS L'ARGUS de l'assurance

Catalogue 2012

Formations Inter-Intra

Serez-vous prêt au 1er janvier 2014 ?

Bénéficiez du parcours de formations

SOLVABILITÉ II

le plus complet pour

DÉCIDER • ORGANISER • PILOTER

FORMULE STANDARD | ORSA | REPORTING | ALLOCATION D'ACTIFS | RÉASSURANCE | DIRECTION JURIDIQUE

www.argusdelassurance.com

ÉDITO

Au 1er janvier 2014, la directive européenne Solvabilité II entrera en vigueur. Parce qu'il faut dès aujourd'hui préparer vos équipes et acquérir toutes les connaissances nécessaires pour le passage à Solvabilité II, *L'Argus de l'assurance* a élaboré pour vous un parcours de six formations, qui tiennent compte de la variété de vos métiers et des structures du secteur de l'assurance.

L'ARGUS de l'assurance

Une marque du groupe INFOPRO COMMUNICATIONS

Notre vocation

Depuis 1877, *L'Argus de l'assurance* accompagne les acteurs de l'assurance et les aide à décrypter l'actualité, pour améliorer leurs performances, adapter leurs pratiques et produits aux évolutions du marché. Marque médias de référence pour tous les cadres et décideurs de l'assurance en France, *L'Argus de l'assurance* a développé une expertise pointue et se distingue par son approche innovante et proactive.

Nos prestations

L'Argus de l'assurance anime le marché avec un hebdomadaire diffusé à plus de 20 000 exemplaires, autour duquel se sont développés de nombreux services d'information et de mise en relation : une e-newsletter quotidienne, un site Internet avec l'actualité en continu, une web TV, de nombreuses conférences annuelles (Santé, Dépendance, Solvabilité II...), des congrès (tels que REAVIE) et des trophées récompensant l'innovation dans l'assurance. *L'Argus de l'assurance* développe aujourd'hui son portefeuille de formations et s'inscrit comme un organisme de référence pour son expertise opérationnelle. *L'Argus de l'assurance* met également à votre disposition de nombreux outils documentaires techniques et juridiques : la Base de réglementation, les Codes de l'Argus, des ouvrages - les « Fondamentaux » - sur l'assurance de personnes ou de dommages, ainsi qu'une nouvelle collection Droit & Pratique, développée par les Editions de l'Argus.

ELIGIBLE AU DIF

SOMMAIRE

Page	Sessions Formations Solvabilité II	2012		
P 4-5	Réussir la mise en œuvre du dispositif ORSA	9/10 janv.	23/24 mai	17/18 sept.
P 6-7	Organiser et positionner la direction juridique sous Solvabilité II	16 janvier	25 mai	19 sept.
P 8-9	Maîtriser les étapes clés du reporting Solvabilité II	17/18 janv.	29/30 mai	18/19 sept.
P 10-11	Comment optimiser votre stratégie d'allocation d'actifs sous Solvabilité II	19 janvier	21 mai	17 sept.
P 12-13	Construire un bilan prudentiel au travers de la formule standard	6/7 février	23/24 mai	17/18 sept.
P 14-15	Quelle stratégie de réassurance privilégier sous Solvabilité II		25 mai	
P16	Bulletin d'inscription			

PUBLIC CONCERNÉ

Compagnies d'assurance, Mutuelles, Institutions de prévoyance, Sociétés de réassurance, Bancassureurs, Courtiers et Cabinets d'actuariat

- Direction générale
- Direction juridique
- Direction financière
- Direction des risques
- Direction des investissements
- Direction comptabilité
- Direction actif/passif
- Direction du contrôle interne
- Direction technique
- Direction de la conformité
- Direction de la communication stratégique
- Direction des systèmes d'information / Direction informatique
- Responsables, Chefs de projets, Chargés de missions, Actuaires...

Pour plus d'information sur les programmes, contacter :
Lamia ALILAT • lalilat@infopro.fr • Tél : +33 (0)1 77 92 99 06

Retrouvez les programmes détaillés et les modalités d'inscription sur le site
www.argusdelassurance.com

Réussir la mise en œuvre du dispositif ORSA

3 Sessions de 2 jours - Paris

- Lundi 9 et mardi 10 janvier 2012
- Mercredi 23 et jeudi 24 mai 2012
- Lundi 17 et mardi 18 septembre 2012

POURQUOI CETTE FORMATION ?

L'ORSA, défini comme outil de gouvernance et de gestion des risques, demeure l'un des principaux chantiers de Solvabilité II. Afin de maîtriser précisément tous les éléments de l'ORSA et de comprendre ses conséquences sur les différentes fonctions de votre entreprise, *L'Argus de l'assurance* vous invite à participer à cette formation.

OBJECTIFS

- Maîtriser les enjeux du pilier 2 de la directive Solvabilité II
- Déterminer une politique de risques optimale à l'aide de l'ORSA
- Mettre en application l'ORSA

TARIF 2 JOURS

1 495 € HT / 1 788,02 € TTC

JOUR 1

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Solvabilité II : la gestion des risques au centre de l'organisation

- Comprendre les principales notions de Solvabilité II et le pilier 2 en particulier
- Quelles évolutions apportées par la directive Omnibus II

Maîtriser les textes de références relatifs à l'ORSA

- Les articles 44, 45 et les Consultations Papers associés
- Quelle définition de l'ORSA et quelles sont les fonctions clés associées au dispositif
- Point d'actualité sur les dernières publications de l'EIOPA

12h30 DÉJEUNER

Comment implémenter le pilier 2 au sein de votre organisme

- Définir votre « politique » ORSA
- Déterminer le niveau d'exposition des risques, l'appétence au risque et les limites des risques
- Identifier et analyser les risques majeurs et les risques non couverts par le pilier 1
- Focus sur le risque opérationnel
- Organiser les interactions avec les fonctions impliquées

17h30 FIN DE LA 1ÈRE JOURNÉE

JOUR 2

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Comment piloter les éléments quantitatifs de l'ORSA

- Construire des indicateurs de mesure et de suivi des risques
- Comment définir le Capital ORSA et l'aversion aux risques
- L'évaluation prospective : arriver à un niveau de Solvabilité continue
- ▶ **Cas pratique** sur le capital ORSA et les indicateurs de Solvabilité continue : retenir une approche déterministe

12h30 DÉJEUNER

Intervention exceptionnelle d'un représentant de l'ACP

- ▶ **Séance de questions / réponses**

Utiliser l'ORSA comme outil de management

- Élaborer un suivi optimal des indicateurs : comment formaliser ces outils et communiquer en interne
- Quelle intégration de l'ORSA dans les prises de décision
- Comment délimiter les responsabilités engendrées par l'ORSA

17h30 FIN DE LA FORMATION

FORMATEUR

Denis BOURGEOIS
est Directeur actuariat conseil de PÉRICLÈS ACTUARIAL. Il accompagne aujourd'hui les banques et les compagnies d'assurance dans leurs problématiques de risques, Bâle III et Solvency II. Actuaire diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances depuis 1988, il possède 20 années d'expérience en tant que Directeur Technique puis Directeur Général au sein d'ALLIANZ PARTENARIATS VIE.

Organiser et positionner la direction juridique sous Solvabilité II

3 Sessions de 1 jour - Paris

- **Lundi 16 janvier 2012**
- **Vendredi 25 mai 2012**
- **Mercredi 19 septembre 2012**

POURQUOI CETTE FORMATION ?

La direction juridique joue un rôle primordial dans la mise en place de Solvabilité II. Afin de bénéficier des clés pour optimiser le rôle de ce département dans votre organisation et affirmer sa valeur ajoutée, *L'Argus de l'assurance* vous invite à participer à cette formation.

OBJECTIFS

- **Identifier les contributions attendues de la part de la direction juridique dans le cadre de Solvabilité II**
- **Définir précisément son périmètre d'action et ses responsabilités**
- **Optimiser l'organisation de la direction juridique**

TARIF 1 JOUR

995 € HT / 1 190,02 € TTC

JOUR 1

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Solvabilité II : état des lieux de la réforme

- Introduction sur les trois piliers et la finalité de la directive
- Quels enjeux de Solvabilité II pour les acteurs de l'assurance
- Quels risques encourus en cas de non respect des obligations imposées par Solvabilité II

Comment définir la place de la direction juridique

- Organisation centralisée ou décentralisée
- Quelles interactions entre direction juridique et direction conformité

Quel rôle pour la direction juridique dans la mise en place de Solvabilité II dans votre entreprise

- Expliquer les textes, les interpréter et définir leur portée dans votre entreprise
- Conseiller sur les procédures internes de collecte, stockage, analyse, restitution et contrôle des données
- Sensibiliser les collaborateurs sur les risques encourus
- Benchmarking sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans la profession
- Veille sur les actions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel

12h30 DÉJEUNER

Quelles fonctions pour la direction juridique face aux obligations de reporting

- Produire les informations prudentielles de votre entreprise et gérer leurs publications
- Gérer les flux d'informations en interne
- Vérifier la forme : composantes des rapports et règles à respecter en matière de publication
- Contrôler la conformité des informations publiées avec les attentes de l'ACP

Externalisation des tâches : quelle gestion des risques en amont et en aval

- Préparer les dispositions contractuelles régissant les relations avec les prestataires de l'entreprise
- Élaborer des cahiers des charges
- Définir les outils de pilotage des tâches externalisées et les procédures de contrôle à mettre en place
- Mettre en œuvre une politique de suivi des standards d'exigence émis par Solvabilité II
- Traiter les incidents liés aux tâches externalisées
- Maîtriser le suivi qualité
- Adapter les dispositions contractuelles dans le temps

17h30 FIN DE LA FORMATION

FORMATEUR

Xavier LEDUCQ
est Docteur en droit, Professeur à l'Ecole Nationale d'Assurance, Secrétaire Général de l'Association des Juristes d'Assurance et de Réassurance, et Avocat au Cabinet CRTD & ASSOCIES depuis 2007. Il possède une double expérience acquise dans l'industrie au poste de juriste d'affaires et chez AXA FRANCE en tant que responsable juridique.
Xavier LEDUCQ a développé une activité de conseil en droit des affaires, de la responsabilité, des assurances et de la santé.

Maîtriser les étapes clés du reporting Solvabilité II

3 Sessions de 2 jours - Paris

- Mardi 17 et mercredi 18 janvier 2012
- Mardi 29 et mercredi 30 mai 2012
- Mardi 18 et mercredi 19 septembre 2012

POURQUOI CETTE FORMATION ?

Le pilier 3 définit les exigences en matière d'information prudentielle et de publication. Afin de comprendre les évolutions apportées par Solvabilité II au traitement des données et de maîtriser l'organisation du reporting interne et externe, *L'Argus de l'assurance* vous invite à participer à cette formation.

OBJECTIFS

- Comprendre les obligations d'information et de communication imposées par Solvabilité II
- Identifier les nouveaux besoins en termes de données
- Mettre en place un reporting interne efficace
- Mesurer les impacts de Solvabilité II sur les systèmes d'information

TARIF 2 JOURS

1 495 € HT / 1 788,02 € TTC

JOUR 1

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Solvabilité II : État des lieux de la réforme

- Quel positionnement du pilier 3 dans la réforme Solvabilité II
- Quels sont les changements à prévoir avec la directive Omnibus II

Décrypter le pilier 3 de Solvabilité II

- Décoder les textes de référence, focus sur le Consultation Paper 58
- Quelles récentes évolutions à prendre en compte, focus sur le Consultation Paper 11/009b
- Quels rôle et missions pour les autorités de contrôle

12h30 DÉJEUNER

Comprendre l'articulation des rapports à produire

- Analyser les états réglementaires de Solvabilité II (QRT) et les données de certains états « Solo »
- Analyser les rapports ORSA, Actuariat et Contrôle Interne
- Quelles sont les composantes et la forme demandées pour le rapport aux superviseurs (RSR) et le rapport de solvabilité et de situation financière (SFCR)
- Quels risques encourus en cas de manquement

Quelle organisation et quels processus pour un reporting interne fiable

- Définir vos besoins en information en fonction de votre stratégie
- Quels sont les impacts organisationnels d'un tel dispositif
- Quelle répartition des rôles et responsabilités : instances de gouvernance, direction des risques, direction financière, auditeurs et contrôleurs permanents
- Comment gérer la circulation de l'information en interne

17h30 FIN DE LA 1ÈRE JOURNÉE

JOUR 2

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Élaborer et construire le dispositif de reporting interne pour une gestion des risques optimale

- Quels types d'information nécessaires
- A qui doit-elle être adressée
- Quels indicateurs de pilotage produire et suivre

Adapter votre système d'information dans le cadre de Solvabilité II

- Mesurer votre besoin d'automatisation et de restitution de données
- Quelles nouvelles exigences de contrôle interne
- Comprendre la structure « macro » informatique cible

12h30 DÉJEUNER

Bâtir une architecture informatique intégrée et performante

- Produire un système de stockage adéquat
- Développer les applications dédiées à Solvabilité II
- Intégrer des processus de collecte et d'analyse des données
- Respecter la qualité, l'exhaustivité et la disponibilité des données
- Instaurer des procédures de contrôle de données

17h30 FIN DE LA FORMATION

FORMATEUR

Christophe BERLAND est Directeur général d'EVEHO ACTUARIAT. Actuaire spécialiste de la prévoyance, de l'assurance vie et de la retraite, il possède 16 années d'expérience acquises dans les compagnies d'assurance ALLIANZ et APRIL GROUP et les cabinets de conseil ALTURIA CONSULTING et ACTUARIS.

Comment optimiser votre stratégie d'allocation d'actifs sous Solvabilité II

3 Sessions de 1 jour - Paris

- Jeudi 19 janvier 2012
- Lundi 21 mai 2012
- Lundi 17 septembre 2012

POURQUOI CETTE FORMATION ?

Le couple rendement/risque propre à l'allocation d'actifs est amené à évoluer sous Solvabilité II. Afin de définir un cadre de risques adapté et bénéficier des opportunités d'investissement apportées par Solvabilité II, *L'Argus de l'assurance* vous invite à participer à cette formation.

OBJECTIFS

- Comprendre les impacts de Solvabilité II sur les stratégies d'investissement
- Maîtriser les contraintes de Solvabilité II en termes d'allocation d'actifs
- Évaluer les classes d'actifs et saisir les nouvelles opportunités d'investissement

TARIF 1 JOUR

995 € HT / 1 190,02 € TTC

JOUR 1

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Comprendre les enjeux de Solvabilité II

- Analyser les piliers 1, 2, 3, et les récentes avancées de la réforme
- Quelles évolutions apportées par la directive Omnibus II

Décrypter les nouvelles approches de la politique d'allocation d'actifs sous Solvabilité II

- Définir l'allocation stratégique, l'allocation tactique et la gestion déléguée
- Déterminer les contraintes de Solvabilité II en termes d'allocations d'actifs
- Élaborer la cartographie des classes d'actifs, lesquelles sont perdantes / gagnantes

Investir sous contrainte de Solvabilité II

- Quels sont les sensibilités aux différents paramètres d'allocation
- Des exemples de changements d'allocation et impacts sur votre consommation de fonds propres
- Maîtriser les conséquences sur la durée des placements et les contraintes de rendements

12h30 DÉJEUNER

Prévoir les impacts sur la fonction ALM : quels changements dans l'entreprise

- Les exigences de l'ORSA et des modèles internes
- Comment s'organise le pilotage du niveau de capital réglementaire
- Quelle articulation avec la maîtrise du risque opérationnel

Comment les Asset Managers adaptent leur gestion et leur reporting pour Solvabilité II

- Considérer et intégrer les contraintes d'allocation de l'investisseur
- Quelles sont les nouveaux services et les bonnes pratiques observées

17h30 FIN DE LA FORMATION

FORMATEURS

François BONNIN
est Directeur Associé d'ALTIA. Titulaire des diplômes du Centre d'Etudes Actuarielles, de l'Institut d'Administration des Entreprises et du Conservatoire National des Arts et Métiers, François BONNIN est membre qualifié de l'Institut des Actuaires dont il est également Président. Il a mené une carrière dans le secteur financier au cours de laquelle il a notamment exercé comme gérant de portefeuille d'actifs d'assurances.

Yann de SAINT MELEUC
est Directeur du pôle Finance d'EUROLAND CONSULTING et membre de l'AFG. Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion et de l'Essec IMD, il a occupé pendant 22 ans des postes de management dans les secteurs de l'assurance et de l'Asset management notamment en tant que Secrétaire général de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT et responsable à la Direction financière du GAN.

Construire un bilan prudentiel au travers de la formule standard

3 Sessions de 2 jours – Paris

- **Lundi 6 et mardi 7 février 2012**
- **Mardi 23 et mercredi 24 mai 2012**
- **Lundi 17 et mardi 18 septembre 2012**

POURQUOI CETTE FORMATION ?

Solvabilité II impose aux organismes d'assurance d'appliquer la formule standard ou un modèle interne pour l'évaluation de leur capital réglementaire. Afin de maîtriser l'ensemble des techniques du pilier 1, *L'Argus de l'assurance* vous invite à participer à cette formation.

OBJECTIFS

- **Maîtriser les exigences réglementaires du pilier 1 de la réforme**
- **Mettre en œuvre les processus et les calculs de la formule standard**
- **Mesurer les impacts des modèles sur les autres piliers de la directive**

TARIF 2 JOURS

1 495 € HT / 1 788,02 € TTC

JOUR 1

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

État des lieux de Solvabilité II

Maîtriser les enjeux du pilier 1 de Solvabilité II

- L'organisation des travaux du pilier 1 : les données, les outils et les hommes
- Les nouveautés apportées par le projet des mesures de niveau 2 de l'EIOPA
- Présentation du Quantitative Reporting Template (QRT) sur les provisions techniques

12h30 DÉJEUNER

Quelles sont les étapes et méthodes de la construction du bilan prudentiel

Mise en application des mesures de niveau 2

- Comment calculer le SCR marché
- Comment calculer le SCR de contrepartie, focus sur les produits de couverture
- ▶ **Cas pratiques et recommandations** sur l'industrialisation de la production des reportings réglementaires

17h30 FIN DE LA 1ÈRE JOURNÉE

JOUR 2

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Mise en application des mesures de niveau 2

- Comment définir le SCR de souscription en vie, non vie et santé
- Consolider le capital réglementaire
- Qualifier les fonds propres éligibles pour calculer le ratio de Solvabilité II, focus sur la restructuration des dettes subordonnées
- ▶ **Cas pratiques et recommandations** sur l'industrialisation de la production des reportings réglementaires

12h30 DÉJEUNER

Quelle évolution de la marge de solvabilité et de sa volatilité

- Maîtriser les limites de la formule standard, quelles solutions apportées par le modèle interne
- Comment intégrer l'ORSA dans les processus stratégiques
- ▶ **Exemples :** Allocation stratégique des placements et tarification sous Solvabilité II

Quelle retranscription de la formule standard dans le rapport aux superviseurs (RSR) et le rapport de solvabilité et de situation financière (SFCR)

17h30 FIN DE LA FORMATION

FORMATEUR

Julien CHARTIER
est actuaire, membre qualifié de l'Institut des Actuaires et manager au sein d'OPTIMIND, société de conseil en actuariat et gestion des risques. Fort d'une expérience de 8 ans dans l'actuariat, il intervient notamment sur des travaux d'accompagnement sur les trois piliers de Solvabilité II pour des clients assureurs, institutions de prévoyance et mutuelles.

Gildas ROBERT
Actuaire Senior Manager et Practice Leader Solvabilité II, OPTIMIND, co-animera cette formation.

Quelle stratégie de réassurance privilégier sous Solvabilité II

Session de 1 jour - Paris

■ **Vendredi 25 mai 2012**

POURQUOI CETTE FORMATION ?

La réassurance apporte de nouveaux leviers d'optimisation du ratio de solvabilité. Afin de comprendre les enjeux que représente la réassurance sous Solvabilité II et de bénéficier des meilleurs techniques pour construire votre plan de réassurance, *L'Argus de l'assurance* vous invite à participer à cette formation.

OBJECTIFS

- **Comprendre les impacts de Solvabilité II sur les opérations de réassurance**
- **Mesurer les bénéfices et les limites du transfert de risques sous Solvabilité II**
- **Bâtir un plan de réassurance efficace**

TARIF 1 JOUR

995 € HT / 1 190,02 € TTC

JOUR 1

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Rappeler les points clés de Solvabilité II

- Les raisons de la mise en place de Solvabilité II
- Résumer les textes fondamentaux des trois piliers

Détailler le pilier 1

- Décrire les méthodes de calcul des différents risques (hors effets de réassurance)
- Comment intervient la réassurance dans le bilan prudentiel

Ajuster le SCR grâce à la réassurance

- Quelles méthodes peut-on utiliser pour les calculs du SCR et sous quelles conditions
- Identifier le niveau de transfert de risque approprié, quel rapport rentabilité/risque privilégier
- Quels types de couverture adaptés à la limitation du profil de risque

Définir les risques de contrepartie

- Quels sont les différents types de risques de contrepartie
- Quelles formules de calcul utiliser

12h30 DÉJEUNER

Modéliser son programme de réassurance

- Quels sont les enjeux de la modélisation de la réassurance
- Mettre en œuvre le concept « Solvency II neutral™ »

Bâtir un plan de réassurance efficace

- Quels outils de pilotage et d'optimisation du plan de réassurance
- Définir les besoins en fonds propres réglementaires
- Mesurer le coût du capital
- L'intégrer dans une vision prospective

▶ **Témoignage de RGA** « Le passage de Solvabilité I à Solvabilité II en assurance vie »

17h30 FIN DE LA FORMATION

FORMATEUR

Romain DURAND
est associé du cabinet d'actuariat ACTUARIS.
Expert Solvabilité II, il conseille les organismes assureurs sur les aspects stratégie, développement, management, réglementation prudentielle et gouvernance.
Ses expériences au sein de grands groupes comme la MATMUT, IMA, SCOR VIE, LA BALOISE, GMF VIE et NORWICH UNION GROUP lui confèrent une expertise pointue sur tous les aspects de la réassurance.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à Pénélope Vincent / L'Argus de l'assurance
Antony Parc II - 10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex
Fax : +33 (0)1 77 92 98 17

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Société : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

N° TVA Intracommunautaire : ..... N° de commande interne : .....

Raison sociale et adresse de facturation (si différente) : .....

.....

.....

Tél. : ..... **Mobile :** ..... **Fax :** .....

E-mail : ..... @ .....

JE M'INSCRIS AUX FORMATIONS «SOLVABILITÉ II» DE MON CHOIX :

	Tarif général
☐ **Réussir la mise en œuvre du dispositif ORSA** ☐ 9/10 janv. 2012 ☐ 23/24 mai 2012 ☐ 17/18 sept. 2012	1 495 € HT (1 788,02 € TTC)
☐ **Organiser et positionner la direction juridique sous Solvabilité II** ☐ 16 janv. 2012 ☐ 25 mai 2012 ☐ 19 sept. 2012	995 € HT (1 190,02 € TTC)
☐ **Maîtriser les étapes clés du reporting Solvabilité II** ☐ 17/18 janv. 2012 ☐ 29/30 mai 2012 ☐ 18/19 sept. 2012	1 495 € HT (1 788,02 € TTC)
☐ **Comment optimiser votre stratégie d'allocation d'actifs sous Solvabilité II** ☐ 19 janv. 2012 ☐ 21 mai 2012 ☐ 17 sept. 2012	995 € HT (1 190,02 € TTC)
☐ **Construire un bilan prudentiel au travers de la formule standard** ☐ 6/7 février 2012 ☐ 23/24 mai 2012 ☐ 17/18 sept. 2012	1 495 € HT (1 788,02 € TTC)
☐ **Quelle stratégie de réassurance privilégier sous Solvabilité II** ☐ 25 mai 2012	995 € HT (1 190,02 € TTC)

☐ **Je joins un chèque correspondant d'un montant de ..... € TTC à l'ordre du Groupe Industries Services Info**

Fait à .....

le .....

Signature et Cachet de l'entreprise

Pour plus d'information sur les programmes et les inscriptions inter, contacter : Lamia ALILAT
lalilat@infopro.fr • Tél : +33 (0)1 77 92 99 06

Pour plus d'information sur les inscriptions intra, contacter : Chloé ROCTON
crocton@infopro.fr • Tél : +33 (0)1 77 92 94 76

Retrouvez les programmes détaillés et les modalités d'inscription sur le site www.argusdelassurance.com

GISI est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 17343 92.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. 309 395 820 RCS Nanterre

MODALITES D'INSCRIPTION

■ **LE BULLETIN D'INSCRIPTION**

Dès sa réception, votre inscription est ferme et définitive. Nous vous ferons parvenir une convocation ainsi qu'une facture qui peut valoir à une convention de formation simplifiée, à condition toutefois que le bénéficiaire de la formation se soit préalablement assuré d'être pris en charge par l'organisme payeur dont il dépend. Dans l'hypothèse où le dit organisme payeur ne pourrait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total.

■ **LES FRAIS D'INSCRIPTION**

comprennent l'accès à la/les formations, les pauses, les déjeuners et les textes des interventions.

L'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable à payer l'intégralité de la participation. L'accès à la formation est soumis au règlement préalable du montant du la participation.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à la formation aux participants n'ayant pas réglé au jour de la formation, sans préjudice de l'exigibilité de l'intégralité des frais d'inscription.

■ **RÈGLEMENT PAR CHÈQUE OU PAR VIREMENT**

à l'ordre de Groupe Industrie Services Info, organisme habilité à dispenser de la formation professionnelle.

- Domiciliation : Natexis Banques Populaires
- Banque : 30 007 - Code guichet : 99999
- N° de compte : 04066398000- Clé RIB 43
- BIC : CCBPFRPPPAR
- IBAN : FR76 3000 7999 9904 0663 9800 043

Adresse d'envoi du règlement :
GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO
L'Argus de l'assurance
Pénélope Vincent
Antony Parc II
10 place du Général de Gaulle
BP 20156
92186 ANTONY Cedex

■ **CONDITIONS D'ANNULATION**

Les participants peuvent se faire remplacer. Les annulations doivent nous être communiquées par écrit.

En cas d'annulation reçue moins de 15 jours avant la date de la formation*, les frais d'inscription restent dus en totalité.

En cas d'annulation reçue plus de 15 jours avant la date de la formation*, l'inscription est remboursée, déduction faite de la somme de 180 € HT pour frais de dossier.

■ **MODIFICATIONS DE PROGRAMME**

Si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme sans que les participants ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

■ **INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

En application de la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et d'annulation par courrier adressé à GISI - Service Conférence - Parc II - 10 place du Géneral de Gaulle - 92160 ANTONY. Vos données personnelles peuvent être transmises à nos partenaires commerciaux. Vous pouvez vous y opposer en écrivant à cette même adresse.

** Le cachet de la poste faisant foi.*

Réservez dès maintenant votre date du 22 MAI 2012
pour la 7e édition de la CONFÉRENCE ANNUELLE SOLVABILITÉ II

INFOPRO COMMUNICATIONS

INFOPRO COMMUNICATIONS est un groupe leader d'information et de services professionnels en France. Nous couvrons cinq univers clés de l'économie : l'automobile, l'industrie, l'assurance et la finance, la distribution, le tourisme et tourisme d'affaires.

INFOPRO COMMUNICATIONS propose aux acteurs de ces univers une gamme complète de médias et de services : logiciels, bases de données, services en ligne, magazines, salons, formations, conférences... Ces outils vous permettent de communiquer, de surveiller votre environnement, d'améliorer votre activité et de progresser dans le cadre de votre métier.